

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2020**

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER (représentée) - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSAID - OLIVEIRA - Mme BIENVENU - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 14 octobre 2020.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée désigne **les représentants du conseil municipal référents au sein des conseils de quartier, comme suit :**

| Conseils de quartier  |   |
|---|---|
| Monsieur Zartoshte BAKHTIARI - le Maire                         | Président des conseils de quartier      |
| Monsieur Claude LEPONT – Maire-Adjoint délégué à la citoyenneté | Vice-Président des conseils de quartier |

  

| Elus référents           | Conseils de quartier                          |
|--------------------------|---|
| Monsieur Jérôme PILLON   | Quartier du Pont des trois communes / Chanoux |
| Madame Agnès OVALDÉ      | Quartier des Primevères                       |
| Madame Djénéba DIABY     | Quartier des Fauvettes nord                   |
| Madame Chantal LACROIX   | Quartier de l'Épi d'or - Blancheville         |
| Madame Naïma JANDAR      | Quartier des 24 arpents / 11 novembre         |
| Madame Djénéba DIABY     | Quartier des Fauvettes                        |
| Monsieur Alain MAHÉ      | Quartier du Centre / Bords de Marne           |
| Madame Rabia EFTEKHARI   | Quartier de l'Avenir                          |
| Monsieur Yves SORONELLAS | Quartier de Maison Blanche                    |

A l'unanimité, les élus approuvent le dispositif du **plan de relance solidaire alimentaire** visant à soutenir les petits commerçants locaux et les populations les plus fragiles en cette période de crise sanitaire.

L'assemblée adopte à l'unanimité le **Plan Communal de Sauvegarde**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer **aux forums européens et français pour la sécurité urbaine** pour un montant annuel de 2 895 €.

A l'unanimité, les élus approuvent et autorisent le Monsieur le Maire à signer les actes suivants :

- une convention relative au **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation**,
- deux conventions avec **l'Amicale du personnel communal pour la gestion des œuvres sociales** ainsi que la mise à disposition d'un agent communal au profit de l'association. L'aide financière annuelle apportée par la ville s'élève à 200 000 €,
- une convention de mise à disposition relative aux **permanences juridiques gratuites à destination des Nocéens**,
- une convention de partenariat avec **l'association Danse Dense** pour la saison culturelle 2020-2121. La commune versera 7 000 € correspondant aux frais artistiques liés aux représentations,
- un avenant n°3 à la convention de **coopération culturelle et patrimoniale 2017-2020** concernant l'attribution d'une subvention du Département de la Seine-Saint-Denis à hauteur de 10 000 €.

Dans le cadre de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Public Local relative à la rénovation énergétique de bâtiments communaux**, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 80% du montant des dépenses par structure faisant l'objet de travaux. Le détail est consultable en mairie.

A l'unanimité, l'assemblée se prononce en faveur **du versement par douzième de subvention aux associations** ayant demandé le versement d'acomptes mensuels. Le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles bénéficient également de cette disposition. La liste des associations concernées et le détail des votes sont affichés en mairie.

Les élus prennent acte de **l'attribution d'une subvention de 175 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour la construction et l'achat de mobilier du centre social Louise Michel** et sollicitent le reversement de 170 627,54 € correspondant à la part des travaux qui ont été financés entièrement par la commune.

Décisions Modificatives – Exercice 2020 :

- ❖ **budget Ville** : Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 et autorise le versement d'une subvention à hauteur de 875 € à l'association « Tous en forme ».
- ❖ **budget cité artisanale** : adoption à l'unanimité de la décision modificative n°2.

L'assemblée approuve à l'unanimité la liste **des admissions en non-valeur pour le budget ville**, comprises entre 1993 et 2006 dont le montant est inférieur à 1 100 € pour un montant total de 99 545,62 €.

Les élus autorisent à l'unanimité **le versement d'une subvention au centre équestre communal** de 132 000 € afin de financer la perte d'exploitation liée aux dysfonctionnements occasionnés durant la période des travaux sur l'exercice 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie **pour le remboursement des 7 prêts de la société HLM ESPACIL HABITAT**. En contrepartie, la ville se voit attribuer un contingent de 22 logements sur l'opération de constructions de logements dans la ZAC de Maison-Blanche ainsi financée.

L'assemblée adopte à l'unanimité la liste **des dérogations au repos dominical sur le territoire de la commune pour 2021**, et par secteur d'activités. Le détail est affiché en mairie

Le Conseil Municipal décide par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), de verser au collectif « Masque ADO » porté par l'association le P'tit Trocoeur, la somme de 3 000 € au titre du **Fonds d'Initiatives Associatives 2020** pour la confection de masques pour les adolescents de la ville.

A l'unanimité, l'assemblée autorise **l'acquisition du bâtiment sis 193 rue Paul et Camille Thomoux** sur la parcelle AB n°90 pour un montant de 285 000 €.

Personnel communal : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du **forfait mobilités durables** et les modifications apportées au **tableau des effectifs**,

L'assemblée autorise à l'unanimité le recrutement par voie contractuelle et la création d'un poste d'un agent administratif de catégorie C pour faire face à un **accroissement d'activités** au sein du service logement.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :  
Le Maire,  
**Zartoshte BAKHTIARI**